

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Société d'une messe. — III *Tenue des fidèles à l'église.* — IV L'ouvroir des franciscaines missionnaires de Marie. — V Prières des Quarante-Heures. — VI M. Louis Regaudie, p. s. s. — VII Pour les missions du Keewatin. — VIII Noël: Privilèges des messes.

AU PRONE

Le dimanche 19 décembre

On annonce:

- La fête de saint Thomas (mardi);
- Le jeûne de vendredi, veille de Noël;
- La messe de minuit; <sup>1</sup>
- Les fêtes de Noël et de saint Etienne.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 19 décembre

Messe du IVe dim. de l'Avent, **semi-double (privilegié contre les offices de 2e cl.)**; 2e or. **Deus, qui**, 3e **Eccles.**, ou pour le pape; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. (ant. **O Radix au Magnificat**), aucune mém.

Le samedi 25 décembre

Fête de NOËL, **double de 1e cl. avec Oct.**; à la messe chantée (la nuit et le jour), tous s'agenouillent pendant le v. **Et incarnatus...** **factus est**; préf. de Noël; à la 2e messe, mém. de sainte Anastasie; préf. de Noël; à la 3e messe, préf. de Noël; à la fin de la 3e messe, évang. de l'Epiphanie. — II vêpres de Noël, mém. de saint Etienne.

<sup>1</sup> D'après un décret du 1er août 1907, on peut faire célébrer 3 messes la nuit, dans toute chapelle principale de communauté où l'on conserve habituellement le saint Sacrement. Les personnes qui demeurent dans la maison (ainsi que quelques-unes du dehors que la communauté admet par privilège) y satisfont au précepte de la messe et peuvent communier à n'importe laquelle de ces messes, mais on ne doit pas tenir les portes ouvertes pour y attirer les fidèles d'une manière générale. Ce privilège est local non propre à chaque prêtre.

## TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 26 décembre

## Province ecclésiastique de Montréal

**Diocèse de Montréal.** — Du 26 décembre, saint Etienne; du 27, saint Jean; du 29, sainte Anastasie (Lachute).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 23 décembre, sainte Victoire.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 26 décembre, saint Etienne (Bolton); du 27, saint Jean (Coaticook).

**Diocèse de Joliette.** — Du 21 décembre, saint Thomas; du 31, sainte Mélanie.

## Province ecclésiastique d'Ottawa

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 21 décembre, saint Thomas (Lefavre); du 26, saint Etienne (Old-Chelsea); du 27, saint Jean (Thurso et Osgoode-Station).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 31 décembre, saint Silvestre (Round-Lake).

**Diocèse d'Halleybury.** — Du 26 décembre, saint Etienne (Charlton); du 27, saint Jean l'Evangeliste (Magamik); du 29, saint Thomas de Cantorbéry (Matheson-Station).

## Province ecclésiastique de Québec

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 26 décembre, saint Etienne (des Grès); du 27, saint Jean (des Piles).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 21 décembre, saint Thomas (Pierreville); du 23, sainte Victoire (Victoriaville); du 27, saint Jean (Wickham-Ouest).

Le samedi 1 janvier

## Province ecclésiastique de Montréal

**Diocèse de Montréal.** — Du 1 janvier, Circoncision (Saint-Sauveur). J. S.

## SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 5 décembre 1920.

M. l'abbé Jules Amiot, prêtre retiré à Saint-Valérien (Rimouski), décédé le 14 juin dernier, était membre de la *Société d'une messe*.

M. l'abbé Jacob Gagné, prêtre retiré à l'évêché de Rimouski, décédé le 2 décembre dernier, était membre de la *Société d'une messe*.

ALBERT VALOIS, prêtre, *chancelier*.

## TENUE DES FIDÈLES A L'ÉGLISE

M. l'abbé Saint-Denis vient de rééditer (pour la quatrième fois) son opuscule sur la *tenue des fidèles* à l'église. Nous avons signalé dans le temps l'apparition des premières éditions. Nous y revenons volontiers. Qu'il s'agisse des règles générales de la tenue à l'église ou des règles propres aux divers offices, ce petit manuel est des plus pratiques. Nous ne saurions trop le recommander à tout le monde, surtout aux éducateurs et aux éducatrices qui ont à former des enfants chrétiens. Se bien tenir devant le bon Dieu, savoir ce qu'il faut faire pendant les offices, c'est facile, pourvu qu'on soit instruit de tous les détails utiles. Et beaucoup ne le sont pas. Il va sans dire que l'opuscule de notre diligent confrère est approuvé et recommandé par Mgr l'archevêque. Les conditions d'achat sont à la portée des plus modestes. On s'adresse à l'auteur, à Chambly.

## L'OUVROIR DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE

Nos soeurs franciscaines de la rue Saint-André reçoivent, chaque jeudi, de 2 à 4 heures, les dames qui veulent bien les aider aux travaux de leur "ouvroir". On confectionne là des vêtements pour les pauvres et les orphelins. Voici venir les fêtes de Noël et du jour de l'an. Que de malheureux manqueront non seulement de choses amusantes mais même de choses simplement utiles sinon nécessaires ! Les dévouées religieuses font appel aux dames qui voudraient se joindre à elles pour cette belle oeuvre de charité.

Volontiers, ainsi qu'on nous le demande, nous faisons écho à cet appel.

Qui donne aux pauvres prête à Dieu !

Pour se joindre à l'oeuvre, ou pour lui envoyer des objets utiles, linge neuf ou usagé, etc., on s'adresse à la supérieure des Franciscaines — 421, rue Saint-André, par téléphone, Est 9311.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 20 décembre — Sourds-Muets.  
 Mercredi 22 " — Noviciat des Frères de la Charité.  
 Vendredi 24 " — Juvénat du T.-S.-S. (Terrebonne).  
 Dimanche 26 " — Noviciat des Frères de la Doctrine  
 chrétienne.

## M. LOUIS REGAUDIE, p. s. s.

## UNE AME DE PRETRE ET D'APOTRE

**O**N me demande de faire connaître aux lecteurs de la *Semaine religieuse* la belle âme de prêtre et d'apôtre que fut celle de mon confrère, M. Louis Regaudie. Il m'en coûte : l'émotion fait encore trembler ma main. Sa mort a été si tragique ! On le croyait remis d'une grave opération ; on louait l'habileté des praticiens ; on parlait avec complaisance de son prochain retour ; on remerciait Dieu de l'avoir guéri : soudain, de l'épanchement d'une conversation joyeuse, une faiblesse survient ; on s'empresse autour du malade, on essaie en vain de le ranimer ; en une demi-heure, une complication mystérieuse avait fermé ses yeux pour toujours ici-bas !... O souverain maître de la vie et de la mort, comme vous frappez de grands coups pour exciter notre vigilance et nous rappeler que tout passe et que nous passons avec tout le reste ! Heureux, du moins, le serviteur fidèle que vous visitez subitement ainsi ! Il est prêt à vous rendre ses comptes. Nous croyons que tel a été ce cher confrère, brusquement retiré de ce monde, le 29 novembre dernier, dans la cinquante-cinquième année de son âge.

Du côté que l'arbre penche, il tombe. Or, de bonne heure, l'âme de M. Regaudie s'était tournée vers le bon Dieu. Né dans une modeste mais chrétienne famille d'ouvriers en bois, dans une petite ville du Limousin, en France, il avait, dès l'éveil de sa raison, subi la forte et durable influence d'une sainte mère et d'une soeur cadette aujourd'hui religieuse de la providence en Lorraine. Son père, rude travailleur, probe et modèle d'économie lui fut ravi de trop bonne heure : il avait pourtant marqué la jeune âme à son empreinte. Un peu plus tard, le prêtre de la paroisse natale, ayant remarqué la piété précoce du petit Louis, le prit dans sa maison et lui donna les

premières leçons de latin. Les exemples et les leçons du bon curé mirent devant les yeux de son élève un idéal du sacerdoce auquel, toute sa vie, il s'efforcera d'atteindre. Je manque de détails précis sur ses études au petit séminaire. Mais le témoignage sûr de ses professeurs du grand séminaire et de ses confrères de la "solitude" nous disent que son ascension de vertus en vertus fut si régulière et si constante qu'on l'y regardait déjà comme un ecclésiastique modèle approchant d'un type de saint. Il y avait, il y a peut-être encore, dans les corridors étroits et sombres de notre noviciat d'Issy, l'image d'un vénérable solitaire au nom quelque peu bizarre. Les cosolitaires de M. Regaudie, et, certes, sans ironie aucune, l'appelaient familièrement de ce nom même. Et il ne s'en fâchait pas, car, bon caractère, il entendit toujours parfaitement la plaisanterie et ne s'en offensait point.

Depuis, M. Regaudie est venu nous édifier en Canada. L'on nous a murmuré quels sentiments l'y conduisaient. Nous savons, pour l'avoir vu chaque jour à l'oeuvre pendant vingt-huit années laborieuses, comment il y a vécu. Le jour de son ordination sacerdotale, m'a-t-on dit à l'oreille, il avait fait à Dieu cette demande: "être missionnaire ou souffrir jusqu'à ma dernière heure". Généreusement, la providence lui départit cette double grâce; il sut y correspondre.

S'arrachant aux bras de sa mère dont le rêve — comme celui de tant d'autres mères de prêtres — avait d'abord été d'aller vivre paisiblement près de lui ses derniers jours dans quelque presbytère de campagne, puis de le posséder au moins un mois chaque année aux vacances, il partit pour l'Amérique. Trois mois après, un câblegramme annonçait à notre jeune professeur d'éléments latins la mort de sa pauvre mère qui n'avait pu survivre à son départ. M. Regaudie ne devait jamais retourner au pays de ses pères. Il faisait ce sacrifice en véritable disciple de Jésus-Christ. "Laissez les morts ensevelir les

morts; suivez-moi. " Dieu sait, pourtant, s'il aimait les siens ! Que de larmes n'a-t-il pas versées, près de l'autel de la Vierge, sur la mort de sa regrettée mère ! Que de lettres affectueuses, sans mollesse, échangées avec ses proches ! Aucune de leurs douleurs ou de leurs joies ne le laissait indifférent. Nous l'avons vu surtout pendant la grande guerre à laquelle prenaient part cinq de ses neveux. Et quand son plus jeune frère fut venu le rejoindre au Canada, avec quel inlassable et débonnaire dévouement ne veilla-t-il pas sur ses intérêts et sur ceux de ses enfants !... Mais sa grande tendresse pour ses parents ne lui fit jamais oublier sa dignité de prêtre, ni les droits de son apostolat. Il ne tutoyait ni ses soeurs, ni son frère, ni ses neveux. Il savait, au besoin, donner de graves et sévères leçons.

C'est surtout au collège que s'est exercé fructueusement son apostolat. Il n'enseigna le latin que peu d'années : en éléments, dix mois, et deux ans à peine en méthode. Certes, il n'était point étranger aux méthodes d'une bonne pédagogie, ainsi que le prouve un opuscule rédigé par questions et par réponses pour les filles enseignantes de la vénérable Mère d'Youville, et comme pourrait en témoigner un de nos plus sérieux élèves du grand séminaire, vocation tardive à qui M. Regaudie, en un an, fit revoir les principales matières de rhétorique et apprit celles de la première année de philosophie. Mais l'on eut besoin de lui pour la discipline des "petits" pendant dix-sept ans, et, à l'infirmerie, durant neuf ans au moins. Ici, son zèle et son savoir-faire eurent un vrai succès.

Préfet de discipline, il ne se contentait pas de veiller sur ses enfants pour empêcher les infractions à la règle. Avant tout, il avait à coeur de former des hommes, des chrétiens et des prêtres. Il eut pour cela plusieurs moyens, qu'ont continué d'employer ses successeurs. Tous les éducateurs savent combien les jeux importent à la santé physique et morale des écoliers. Notre maître de discipline s'ingéniait à les varier, à les adap-

ter aux différents âges et aux différentes complexions, à s'assurer des ressources fixes, à récompenser ceux qui se distinguaient à ces luttes joyeuses. Lui-même préparait ses cours et ses salles avant la rentrée et on le vit fréquemment se mêler aux joueurs durant l'année scolaire. " Jouer ", c'était son premier mot d'ordre; " prier ", le second. Il habitua ses " petits " à réciter un *ave* devant la Vierge au commencement de chaque récréation. Le samedi soir, après souper, on priaît plus longuement. A la salle d'étude, il dressait de jolies chapelles, attrayantes pour les enfants. Ses crèches de Noël les émerveillaient ! Le devoir fini, l'on venait là réciter quelque prière, spontanée et partant plus utile. Le dimanche matin, il réunissait sa communauté dans la chapelle des Saints Anges. Parfois, il invitait un prédicateur extraordinaire. Mais, le plus souvent, il faisait lui-même l'allocution hebdomadaire et les enfants goûtaient sa parole entre toutes. Il avait une manière simple, originale, convaincue et forte de dire les choses qui saisissait vivement son jeune auditoire. En lecture spirituelle, il entrait dans des détails plus pratiques. Il s'y oubliait, parfois, au risque de mécontenter les professeurs, jusqu'à dépasser l'heure réglementaire. C'était quand il parlait de l'importance du travail, de la nécessité de faire valoir ses talents ou qu'il flétrissait quelque désordre. L'emploi de ces moyens le dispensait, pour l'ordinaire, de sévir. Il avait, toutefois, recours aux châtiments même corporels dans les occasions plus graves. Il s'en justifiait par l'Écriture. Mais alors il usait de la verge en prêtre, après avoir fait mettre à genoux le délinquant et prié avec lui pour faire accepter la peine et ne pas dépasser la mesure. Ceux qu'il a châtiés ainsi ne lui ont pas gardé rancune et j'en connais même un, grand et fier jeune homme aujourd'hui, qui dernièrement est allé l'embrasser à l'hôpital. Les lettres et les télégrammes d'autres anciens prouvent la profonde reconnaissance inspirée par ce vieux maître et les heureux résultats de son ingénieuse et forte discipline.

Et je n'ai rien dit des séances organisées pour fêter M. le directeur ou l'un des maîtres de la maison, à quelque réunion d'anciens, au passage d'un évêque-missionnaire—de Mgr Langevin, par exemple, qui traitait M. Regaudie en ami—ou simplement pour élever l'âme des écoliers, leur faire comprendre l'importance du cours classique, attirer leur attention sur le choix d'un état de vie. Il choisissait ou composait lui-même les pièces déclamées dans ces diverses circonstances. Les littérateurs pouvaient y trouver à reprendre, il s'en souciait peu ; l'important, pour lui, c'était que l'inspiration en fut haute et l'effet moral bienfaisant. J'ai sous la main des milliers de vers écrits par notre facile poète, non seulement à l'intention de ses élèves, mais aussi sur commande, pour ainsi dire, et pour faire plaisir à quelque personne du dehors, religieuse ou prêtre. Dans tous, je sens battre un cœur d'apôtre qui ne compte pas avec sa peine et cherche, en toute occasion, à jeter la bonne graine au vent.

Le jour vint où les supérieurs crurent opportun de l'arracher au champ qu'il cultivait depuis tant d'années. Son cœur en fut déchiré. Mais, homme de Dieu, sans une plainte, il passa à l'infirmerie, où le devoir l'appelait et s'y dépensa tout entier, comme il avait fait dans la salle d'étude ou sur les cours. Il l'y fallait voir, après chaque repas, entouré de malades, qui se fiaient pleinement à lui, prenant leur température et leur appliquant, avec largesse, teinture d'iode et coton. Parfois un léger sourire accompagnait ses pansements. Dans des coins retirés de ses armoires, il y avait des remèdes préventifs plus doux... Mais je n'en finirais pas si je voulais énumérer les services de jour et de nuit qu'il a rendus, à ce poste, aux élèves et aux maîtres. Qu'il me suffise donc de citer cette appréciation du médecin attitré de la maison : " L'abbé Regaudie laissera un souvenir durable au collège de Montréal. Il m'était un aide précieux comme infirmier. Je le regrette-



rai longtemps, parce que j'ai su l'apprécier depuis longtemps." Voilà bien un bel éloge pour notre habile et paternel infirmier.

Les lignes suivantes d'un ancien directeur, que la maladie a forcé de se démettre de ses fonctions aux dernières vacances, diront avec autorité ce que fut au milieu de nous notre confrère regretté : " Pendant les 22 ans que j'ai vécu avec lui dans la plus parfaite harmonie de pensées et de sentiments, j'ai pu apprécier la beauté de son âme et la grande délicatesse de son cœur. Il me semble que c'est un proche parent que j'ai perdu. Quel deuil pour le collègue ! " Oui, nous le regrettons tous. Longtemps il vivra dans notre souvenir. Nous verrons passer encore parmi nous en faisant du bien, cet aimable confrère, au bon visage éclairé d'un large sourire, à la démarche lente et un peu sautillante ou balancée, portant, sur une taille courte et bien prise, une tête à demi-dépouillée mais ardente et pleine de saints projets.

Un sulpicien de ce tempérament ne pouvait borner son zèle aux œuvres ordinaires de Saint-Sulpice. Il ne m'appartient pas de parler des services spirituels qu'il rendit aux communautés religieuses où l'obéissance l'envoya travailler. Une lettre de la mère générale des Soeurs Grises raconte, avec une éloquente gratitude, comment il s'acquittait de ce ministère délicat moins usité chez nous. Je relève cette phrase d'une autre lettre écrite par une soeur âgée, occupant l'un des premiers postes de sa congrégation : " J'avais beaucoup d'estime pour lui : il me paraissait si charitable, si pieux, si dévot à la sainte Eucharistie. "

Avant de terminer cette notice déjà longue, je voudrais signaler une forme importante de l'apostolat du prêtre dont nous parlons. M. Regaudie a passé les sept dernières vacances au milieu des colons du nord d'Ontario, où vit maintenant son frère cadet. Comment peindre, pour ceux qui n'en ont

pas été témoins, le zèle qu'il y a déployé, les courages qu'il a relevés, les secours de toutes sortes qu'il a prodigués, les fatigues qu'il s'est imposées pour sanctifier les âmes et soulager les corps de nos braves Canadiens français, échelonnés le long du G. T. P., sur un parcours de 30 milles au moins ? Sur ce territoire qu'il a desservi seul, durant de longues vacances, trois paroisses grandissent et promettent de prospérer, malgré des difficultés de plus d'un genre : celles de Moombearn, de Fauquier et de Smooth-Rocks-Falls. Quand il partait, à la fin des vacances, pour revenir à Montréal, tous les coeurs se seraient et les fronts s'assombrissaient : " A l'an prochain ", criait-on unanimement. Il y est ainsi retourné six ans. Hélas ! il n'y retournera plus ! Je sais que le télégramme apportant la nouvelle fatale a fait verser, là-bas, des larmes abondantes et très sincères...

Mais, pour finir, où donc ce cher Père Regaudie — ainsi se plaisait-on à l'appeler — puisait-il le secret et la force de son inlassable dévouement ? Son attitude à l'autel, ses longues stations à la chapelle, même de nuit quand il avait été trop occupé le jour, nous le laissaient deviner ; ses notes intimes nous le révèlent. Il notait ces textes, durant une de ses retraites annuelles : *Mihi adhaerere Deo bonum est—Vivo jam non ego, vivit vero in me Xus*, et il les commentait ainsi :

O vie divine ! vie divine !  
 Oui, *vivere summo Deo in Xo Jesu*,  
 Tout à Jésus par Marie.

Ah ! nous comprenons, maintenant ! Ce maître dévoué de la jeunesse, cet apôtre infatigable, ce vrai fils de M. Olier était une âme profondément unie à Dieu. Tel est le foyer de vie intérieure où s'alimentait son zèle, où se forgeaient ses généreuses résolutions.

L. D., p. s. s.

Collège de Montréal, 6 décembre 1920.

## POUR LES MISSIONS DU KEEWATIN

**M**GR CHARLEBOIS, le sympathique évêque oblat qui a charge des missions du Keewatin, était, la semaine dernière, de passage à Montréal. De retour de Rome, où il était allé — *ad limina apostolorum* — entretenir le Saint-Père des intérêts de ses chers diocésains, le vénéré prélat s'est arrêté quelques jours dans notre ville, et il a profité de son séjour parmi nous pour visiter " ses bienfaiteurs " comme il dit, c'est-à-dire ceux et celles qui l'assistent de leurs secours matériels et de leurs bonnes prières dans ses oeuvres si méritantes.

Une circonstance, que nous estimons providentielle, nous a valu l'honneur et la joie d'assister à l'une des petites réunions qu'on a voulu organiser ou improviser à son intention. Ce fut si touchant et si édifiant que, avec la discrétion qui s'impose, nous voudrions en garder le souvenir dans les pages de notre *Semaine religieuse*.

Le 7 décembre au matin, une brave personne de l'une de nos principales paroisses du nord de la ville, qui, entre autres oeuvres, s'occupe de celle des missions de nos dévoués évêques et prêtres oblates, et qui a l'avantage et le privilège d'avoir sous son toit un oratoire privé, avait réuni, pour recevoir Monseigneur qui venait dire la messe chez elle, ses amies et cozélatrices. En comptant les enfants, il y avait bien, dans la petite chapelle et la pièce attenante, de 70 à 80 fidèles. Lumières et fleurs, beaux cantiques et prières ferventes, tout fut à point. Cette messe d'évêque, dans ce local modeste, fut vraiment impressionnante. Plus de 50 personnes communieraient de la main du prélat. Cela m'a rappelé les messes des catacombes. On se sentait vivre dans une atmosphère de piété qui élevait l'âme. Ah! ce qu'on l'a regardé, pendant sa messe, ce digne et vénérable prélat à la grande barbe d'or, au sourire si bon et à l'oeil

si paternel ! Si jamais élu de Dieu parût à tous être vraiment le lieutenant du Christ — *locum tenens Christi* — ce fut celui-là !

A la fin de sa messe, comme aussi à table, l'instant d'après, Mgr Charlebois voulut bien prendre par deux fois la parole.<sup>1</sup> Ce qu'il fut édifiant ! Habitué à parler sauvage à ses sauvages, il ne se met pas en peine de chercher des grands mots et des phrases à effet. Mais l'on sent profondément qu'il est sincère et que sa bouche, selon le mot de l'Écriture, parle de l'abondance du cœur — *ex abundantia cordis*. Aussi, fut-il écouté avec une grande attention, je devrais dire avec une vraie vénération.

Du pied de l'autel, il nous parla du pape et de Rome : du pape, le représentant le plus immédiat de Notre-Seigneur ici-bas, qu'il fait si bon d'approcher, et qui s'est montré plein de bienveillance pour l'évêque-missionnaire ; de Rome, la ville aux grands souvenirs historiques et chrétiens, qu'on ne saurait visiter sans émotion. Incidemment, Monseigneur souligna la forte leçon de foi que lui avait inspirée la vue du Colisée, ce témoin de l'héroïsme de nos premiers martyrs. " Il faut être digne de nos premiers pères, concluait-il, vivre notre foi, travailler à la répandre. " Et tout naturellement—les transitions les plus heureuses étant celles qu'on ne cherche pas — le vénéré prélat en vint à bénir Dieu de lui avoir donné la " voca-

<sup>1</sup> On servit à Monseigneur et à ses principaux assistants, dont quelques membres de sa famille, un substantiel déjeuner à la canadienne. Les dames du voisinage avaient, chacune, préparé un plat. Comment faire pour être agréable à toutes ? S'il était permis d'entrer dans des détails peut-être trop prosaïques, nous écrivions que le bon évêque s'en est tiré fort habilement en *insistant* sur ce mets national qu'est notre succulent " fricot à la boulette ", et que c'est tout au plus s'il a goûté, en outre, à une " charlotte ", d'ailleurs plus canadienne que russe, malgré son nom. De le voir si simple et si condescendant, tout le monde était ravi. Ni la dame au pâté de volaille, ni la dame à la galantine, ni aucune autre n'ont été froissées, ce qui est rare en pareille conjoncture !

tion " du missionnaire et à remercier tous ceux qui l'aident et l'assistent dans ses œuvres. On fit une offrande à Monseigneur et j'ai la joie de pouvoir dire qu'elle fut fort convenable.

A table, un peu plus tard, comme je lui avais exprimé, au nom de tous, la sympathie que nous avons pour son oeuvre et le respect que nous portions à sa personne, Mgr Charlebois nous assura que tout cela faisait du bien à son coeur de missionnaire. " Les secours matériels nous sont bien nécessaires, dit-il, mais les encouragements sympathiques nous sont encore plus précieux. "

Une dernière fois, le prélat bénit et remercia, et l'on se dispersa, chacun de son côté. Et je pensais à cette forte page de Louis Veuillot, qui disait équivalement un jour à un évêque oblat du Canada précisément — c'était, je crois, le saint Mgr Grandin—: " Monseigneur, ce n'est pas vous qui avez à nous remercier du peu que nous faisons pour vos oeuvres; mais c'est nous qui devons vous être reconnaissants et vous bénir de ce que vous nous ayiez fourni l'occasion, par vous, de faire quelque bien. "

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

---

## NOEL

---

### PRIVILEGES DES MESSES

Chaque année, l'un ou l'autre prêtre, soit parce qu'il est jeune curé depuis moins d'une année, soit parce qu'il vient d'être nommé aumônier du couvent, soit parce qu'il est troublé par une lecture qui paraît blâmer la pratique qu'il avait adoptée, désire se renseigner au sujet de la grand'messe que nous chantons à minuit, le jour de Noël, ou de la messe basse d'action de grâce, qui suit, ou même d'une 3e messe. L'on voudrait une réponse claire et exacte pour chaque cas.

Le malheur est que bien peu de prêtres sont assez au courant

du droit canadien sur ce point, ou, s'ils le connaissent pour l'avoir vu pratiquer, en ignorent la source. Essayons de les satisfaire. Il faut tout d'abord rappeler ce qu'enseigne le droit commun.

Le temps que l'Eglise assigne à la célébration de la messe est celui qui s'écoule du lever du soleil jusqu'au moment où il passe au méridien du lieu. Elle permet cependant de commencer une heure avant le lever du soleil et une heure après le midi local. Elle ne permet donc pas généralement de célébrer à minuit. Cette défense concerne le 25 décembre comme tous les autres jours.

Toutefois, l'Eglise, pour une raison que tous connaissent, a permis certaines messes à minuit le jour de Noël. Mais on doit observer les limites qu'elles a fixées et ne pas les dépasser sous peine de désobéissance.

C'est ainsi qu'elle permet une messe solennelle à minuit (jamais avant) soit de l'heure commune, soit de toute autre heure reconnue par elle : 1o dans les églises conventuelles, 2o dans les églises paroissiales. Cette permission n'a pas été accordée pour les chapelles publiques ni paroissiales ni quasi-paroissiales, encore moins pour les chapelles de communautés qui sont de droit semi-publiques si elles ne sont pas publiques.

On peut cependant mettre sur le pied des églises paroissiales toute chapelle de mission susceptible de devenir paroisse.

Voilà tout le droit commun. Il ne permet pas de dire une 2e encore moins une 3e messe de nuit. Il ne permet pas non plus de distribuer la sainte communion.

Toutefois nous jouissons d'indults sur ces deux points.

1. C'est un usage général et ancien dans le Canada français que le célébrant de la messe de minuit dise immédiatement sa 2e messe. Elle n'est pas chantée, mais lue, et plus solennelle que toute autre messe basse, à cause de la décoration, de l'assistance qui est la même qu'à la messe solennelle et du

chant des cantiques qui se rapportent au mystère du jour. C'est pourquoi Mgr Signaï, 13<sup>e</sup> évêque de Québec, constatant ce pieux usage, demanda, dès le début de son épiscopat, un indult pour légitimer un usage qu'il importait de conserver pour "favoriser la dévotion des fidèles".<sup>1</sup> L'indult fut accordé le 3 août 1834 au diocèse de Québec qui comprenait alors toute la province ecclésiastique de Montréal.

2. Mais on n'avait pas encore légitimé la pratique de distribuer la communion la nuit de Noël. Ce n'est qu'à la suite du 1<sup>er</sup> concile provincial de Québec, tenu en 1851, qu'on le demanda pour la messe de minuit seulement. On l'accorda là où c'est la coutume, c'est-à-dire dans toutes les églises paroissiales de notre Canada français, le 8 juillet 1852.<sup>2</sup> Voilà tout ce qui nous est accordé généralement dans cette partie du pays.

3. Il y a aussi des indults diocésains, par exemple en faveur des prêtres qui entendent les confessions avant la messe de minuit. Ces derniers, dans le diocèse de Montréal en particulier, peuvent dire leurs trois messes la nuit même, à partir de minuit, tant dans l'église même que dans toute autre chapelle (mais ils ne pouvaient y donner la communion jusqu'à ces dernières années). Cet indult daté du 7 décembre 1879 est perpétuel.<sup>3</sup> En vertu de cet indult le prêtre qui chante la messe de minuit dans le diocèse de Montréal, après avoir confessé la nuit, s'il dit une 2<sup>e</sup> messe basse en vertu de l'indult de 1834, peut aussi dire à la suite sa 3<sup>e</sup> messe en vertu de l'indult de 1852, à moins qu'il ne doive rester à jeun pour chanter la messe du jour.

---

<sup>1</sup> *Mandements... des évêques de Québec*, t. III, p. 339.—Le texte n'a malheureusement pas été publié, on n'en a que l'analyse.

<sup>2</sup> Le texte se lit dans le *Recueil d'ordonnances*, p. 106.

<sup>3</sup> *Mandements... de Montréal*, t. IX, p. 204. — L'indult temporaire, dont a joui le diocèse de Saint-Hyacinthe est épuisé depuis quelques années et la Congrégation a refusé de le renouveler.

4. Enfin un dernier privilège, mais commun à toute l'Église latine, est celui des trois messes dans les chapelles de communautés.

Il s'agit de l'indult du 1 août 1907 (expliqué le 26 novembre 1908) qui accorde que, dans toute chapelle de communauté qui a la permission de conserver le saint Sacrement, un prêtre puisse dire ses trois messes d'usage, ou deux messes, ou une seule messe, dès minuit le jour de Noël. Ces messes ne peuvent être chantées. On peut y admettre quelques personnes du dehors par faveur, mais non laisser les portes ouvertes pour attirer le public. On peut de plus y donner la communion à chacune de ces messes. Enfin les personnes qui y assistent satisfont au précepte.

Ainsi un prêtre qui a chanté la messe de minuit dans une église paroissiale peut, en vertu de l'indult de 1834, dire à la suite la messe de l'aurore. S'il appartient au diocèse de Montréal et a confessé avant la messe de minuit, il peut en vertu de l'indult de 1879 dire immédiatement après sa 3e messe. S'il n'a pas confessé, ou s'il n'appartient pas au diocèse de Montréal, il ne peut pas dire sa 3e messe à la suite de la messe de l'aurore. Toutefois, il peut profiter de l'indult général de 1907 et aller dire sa 3e messe (soit immédiatement, soit le matin) dans une communauté où l'on conserve le saint Sacrement, pourvu qu'on n'ait pas déjà épuisé le privilège par la célébration des trois messes habituelles et qu'on n'en ait dit que deux. Un chapelain pourra (même sans avoir confessé la nuit), en vertu de l'indult de 1907, dire ses trois messes (basses) après minuit dans la chapelle de la maison. Il en dirait deux, s'il devait aller chanter la messe du jour dans l'église paroissiale.

Il y a lieu d'espérer que cette réponse satisfera le clergé même en dehors du diocèse de Montréal. J. S.